



**CONCOURS EXTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE CONTRÔLEURS DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

BRANCHE DU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DES 24 ET 25 FÉVRIER 2014

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2

(DURÉE : 3 HEURES - COEFFICIENT 4)

OPTIONS A, B, C, D, E

OPTION A :	pages 2 à 3
OPTION B :	pages 4 à 11
OPTION C :	page 12
OPTION D :	page 12
OPTION E :	page 12

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Vous devez composer dans l'option choisie lors de votre inscription et uniquement dans celle-ci. **Si vous composez dans une option différente ou dans plusieurs options, votre copie sera notée zéro.**

Veillez à bien indiquer sur votre copie l'option dans laquelle vous allez composer ainsi que le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double ne compte pas).

Pour l'épreuve de **comptabilité**, l'usage d'une calculatrice non programmable ainsi que du plan comptable général (vierge de toute annotation) sont autorisés.

Pour les autres matières, l'usage d'une calculatrice, de tout matériel autre que celui d'écriture et de tout document autre que le support fourni est interdit.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera **l'exclusion du concours**.

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure**.

Le présent document comporte **12 pages** numérotées.

OPTION A : Mathématiques

Exercice n°1

D'après les statistiques du concours des douanes, sur les candidats aux épreuves de contrôleur de l'année X, on pouvait dire que :

- 55% tentaient ce concours pour la première fois ;
- 40% le tentaient pour la seconde fois ;
- 5% étaient au moins à leur troisième tentative ;
- 60% de ceux qui le tentaient pour la première fois concouraient pour la branche surveillance ;
- 80% de ceux qui le tentaient pour la seconde fois concouraient pour la branche des opérations commerciales ;
- 10% de ceux qui le tentaient pour au moins la troisième fois concouraient pour la branche surveillance.

En choisissant un des candidats au concours de contrôleur de l'année X, on note :

- O l'événement : « le candidat concourt pour la branche des opérations commerciales »
- S l'événement : « le candidat concourt pour la seconde fois »
- P l'événement : « le candidat concourt pour la première fois »
- T l'événement : « le candidat concourt pour au moins la troisième fois »

On notera $P(E)$ la probabilité de l'événement E. L'événement contraire de E sera noté \bar{E} .

$P_F(E)$ désignera la probabilité conditionnelle de l'événement E par rapport à l'événement F.

D'autre part, on supposera que les candidats doivent choisir entre la branche de la surveillance et la branche des opérations commerciales et ne peuvent concourir dans les deux branches.

Les probabilités seront données sous forme décimale au millième près.

- 1) Donnez $P_P(\bar{O})$, $P_S(O)$ et $P_T(\bar{O})$.
- 2) Construisez un arbre pondéré résumant la situation.
- 3) Calculez la probabilité de l'événement : « le candidat tente le concours pour la première fois et concourt dans la branche des opérations commerciales ».
- 4) Montrez que la probabilité de l'événement O est égale à 0,585.

5) On choisit un candidat au hasard parmi ceux qui concourent pour la branche des opérations commerciales. Calculez la probabilité que ce soit sa première participation au concours.

6) On choisit à présent trois candidats de façon aléatoire et de manière indépendante. Calculez la probabilité qu'il s'agisse de candidats concourant dans la branche des opérations commerciales.

Exercice n°2

Soit $f(x) = \int_0^x \frac{1}{1+t^2} dt$ (on ne cherchera pas à expliciter $f(x)$)

1) Justifiez que f est définie et croissante sur \mathbb{R} .

2) Soit C la courbe représentative de f dans le repère orthonormal (O, \vec{i}, \vec{j}) . Montrez que C passe par O et donnez l'équation de la tangente à C en O .

3) Pour tout $x \in]-\pi/2 ; \pi/2[$, on pose $g(x) = f(\tan x) = \int_0^{\tan x} \frac{1}{1+t^2} dt$.

Démontrez que g est dérivable sur $]-\pi/2 ; \pi/2[$ et déterminez $g'(x)$.

Déduisez-en une expression simple de $g(x)$ en fonction de x .

4) Définissez $f(1)$ et $f(\sqrt{3})$.

5) Pour tout $x \in]0 ; +\infty[$, on pose : $h(x) = f(x) + f\left(\frac{1}{x}\right) = \int_0^x \frac{1}{1+t^2} dt + \int_0^{\frac{1}{x}} \frac{1}{1+t^2} dt$

Montrez que h est constante et déterminez cette constante.

6) Déterminez $\lim_{x \rightarrow +\infty} f(x)$

7) Démontrez que f est une fonction impaire.

Exercice n°3

Soit C et C' les courbes d'équations respectives $y = x^3$ et $y = \frac{1}{x}$. Expliquez pourquoi C et C' ne peuvent pas avoir de tangentes parallèles.

OPTION B : Comptabilité privée

Remarques préliminaires :

- Chaque réponse devra être précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte.
- Tous les calculs sont à justifier et à arrondir au centime d'euro le plus près.
- Lire l'intégralité des énoncés avant de répondre.
- Les exercices sont indépendants les uns des autres.
- L'unité monétaire utilisée est l'euro.
- Sans précision dans l'énoncé :
 - Les montants s'entendent toutes taxes comprises.
 - Lorsque cela est nécessaire, le taux de TVA applicable aux opérations taxables est de 19,6 %, taux en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013.
 - L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.
 - L'amortissement des immobilisations corporelles est réalisé sur 5 ans.
 - Les clients règlent à 30 jours.
 - Les fournisseurs sont réglés à 30 jours.

Exercice n°1

1) Vous êtes embauché(e) comme comptable au sein de la SARL COLOMBINE, spécialiste de la production et de la vente d'objets décoratifs de luxe en verre soufflé. Le 2 octobre 2013, cette société a acquis une nouvelle machine outil (Brönberg HPX219) d'une valeur hors taxe (HT) de 25 000,00 €. Les frais d'installation et de mise en service s'élèvent à 2 725,00 € HT. Elle dispose également de deux autres appareils industriels repris dans le tableau ci-dessous :

Date d'acquisition	Désignation de l'immobilisation	Coût d'achat	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable au 31/12/12
?	Hinshumi PZ4	17 000,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
01/02/12	Artur Lux III-VP	12 460,00 €	?	?

a) Présentez au livre journal les écritures comptables afférentes à l'acquisition de la nouvelle machine au 2 octobre 2013.

b) Sachant que l'entreprise a opté, pour ce type d'appareils, pour un amortissement linéaire sur 5 ans, complétez le tableau ci-dessus à la date du 31 décembre 2012, en remplaçant les points d'interrogation par les valeurs (date ou montant) manquantes.

2) Le 10 octobre 2013, la SARL COLOMBINE vend à l'Hôtel Espérance les articles suivants :

- 20 statuettes référence S3 - *Venezia Nuova* : prix unitaire HT 2 090,00 € ;
- 5 supports à savon référence S11 – *Colombina Bianca* : prix unitaire HT 250,00 € ;
- 10 lustres référence S5 – *Ninfa* : prix unitaire HT 2 341,00 € ;

- Emballages consignés à restituer à la date du paiement de la facture : prix 450,00 € HT.

Présentez au livre journal l'ensemble des écritures comptables afférentes à cette opération sachant que le client règle à 30 jours.

3) Le 14 octobre 2013, vous devez régler par chèque bancaire les factures suivantes :

- SAS L'Esprit du Verre – Facture n°1300247 du 10 septembre 2013 de 11 924,00 € HT ;
- SARL Cartonneries du Vieux Moulin – Facture n°FA13146 du 09 septembre 2013 de 7 500,00 € HT.

Présentez au livre journal les écritures comptables afférentes à ces opérations.

4) Le 16 octobre 2013, vous recevez la facture n°MP130569 du 10 octobre 2013 de votre fournisseur de matières premières, la SA ITT, pour un montant total de 13 515 € dont le détail suit :

- Matière première référence MP002 : 500 kg pour un total HT de 3 950,00 € ;
- Matière première référence MP003 : 150 kg pour un total HT de 1 725,00 € ;
- Matière première référence MP006 : 1 400 kg pour un total HT de 7 840,00 €.

Le même jour, un employé sollicite et obtient de la direction une avance de 500,00 € sur sa paye du mois d'octobre 2013.

Présentez au livre journal l'ensemble des écritures comptables afférentes à ces opérations, sachant que les fournisseurs sont réglés à 30 jours.

5) Le 4 novembre 2013, vous êtes chargé(e) de la liquidation et du mandatement des salaires du personnel de l'entreprise :

- Les charges salariales s'élèvent à 20 % et les charges patronales à 30 % ;
- 5 salariés ont un salaire brut mensuel de 1 400,00 € ;
- 2 salariés ont un salaire brut mensuel de 1 950,00 € ;
- 2 salariés ont un salaire brut mensuel de 2 320,00 € ;
- 1 salarié a un salaire brut mensuel de 2 970,00 € ;
- 1 salarié a un salaire brut mensuel de 3 700,00 € ;
- Les salariés dont le salaire brut est inférieur à 2 000,00 € mensuels bénéficient d'une prime équivalant à 15 % dudit salaire ;
- Les salariés dont le salaire brut se situe entre 2 000,00 € et 3 000,00 € bénéficient d'une prime de 10 % dudit salaire ;
- Les salariés dont le salaire brut excède 3 000,00 € bénéficient d'une prime de 7 % dudit salaire.

Présentez au livre journal l'ensemble des écritures comptables afférentes aux salaires.

6) Le 5 novembre 2013, vous établissez la déclaration de TVA CA3 du mois d'octobre que vous trouverez en annexe 1.

Reportez sur votre copie les rubriques de la déclaration à remplir et complétez-les.
Présentez au livre journal l'ensemble des écritures comptables afférentes à la TVA.

Exercice n°2

Comptable dans l'entreprise SAS Toiles & Déco dont l'activité est la vente de tapisseries, peintures et autres revêtements muraux, vous devez passer les écritures d'inventaire en tenant compte des éléments suivants :

- la prime annuelle d'assurance incendie, qui s'élève à 7 200,00 € HT, a été réglée le 1^{er} septembre de l'année courante ;
- la consommation d'électricité du mois de décembre a été estimée à 3 000,00 € HT ;
- la commande du client SARL Décoration De Standing, d'une valeur de 2 500,00 € HT, a été livrée le 27 décembre mais la facture n'a pas encore été établie ;
- l'entreprise loue une partie des bureaux dont elle est propriétaire à un cabinet de médecins. Le loyer trimestriel perçu le 1^{er} décembre s'élève à 4 500,00 € HT ;
- le 1^{er} août de l'année courante, l'entreprise a contracté un emprunt d'un montant nominal de 500 000,00 €, remboursable en 10 amortissements constants. Les intérêts sont payables à terme échu le 31 juillet de chaque année, au taux de 5% l'an ;
- l'entreprise doit à ses trois plus fidèles clients une ristourne selon les critères commerciaux suivants :

Clients	Montant du chiffre d'affaires réalisé HT	Taux de la ristourne
SARL Décoration De Standing	70 000,00 €	3,00%
M. Edouard Hahdjan	50 000,00 €	2,00%
SA Rénovation Quatre Etoiles	25 000,00 €	1,00%

- L'entreprise vous présente l'état des créances douteuses suivant :

Clients	Créances au 31/12 N-1	Provisions pour dépréciations au 31/12/N-1	Règlements reçus en N	Observations au 31/12/N
M. André Rebond	12 740,00 €	3 600,00 €	4 000,00 €	Porter la dépréciation à 20 % de la créance
SAS Sazmoni	7 340,00 €	5 000,00 €	1 746,00 €	Règlement de l'année N reçu du liquidateur judiciaire pour solde – Clôture de la procédure
Mme Eleonore Des Perles	3 247,00 €	1 000,00 €	0,00 €	Estimation de recouvrement à 25%

1) Présentez au livre journal l'ensemble des écritures comptables afférentes à ces informations.

2) Votre dirigeant vous demande de lui expliquer dans une note synthétique de dix à quinze lignes les différentes méthodes de valorisation des stocks et les principes comptables rattachés.

Exercice n°3

Le directeur financier de la SA CONCORSO, entreprise dans laquelle vous êtes comptable, vous remet les éléments repris en annexe n°2.

1) Déterminez les seuils intermédiaires de gestion sur N et N-1 et répondez rapidement aux questions suivantes :

- Quelle a été l'évolution de la valeur ajoutée et quelle en est la raison essentielle ?
- Quelle a été l'évolution de l'excédent brut d'exploitation et quelle en est la raison essentielle ?
- Comment expliquer l'évolution du résultat de l'exercice ?
- Que pensez-vous de la gestion de l'entreprise durant l'exercice clos ?

2) Déterminez la capacité d'autofinancement au titre des années N et N-1 et précisez quelle est – en général – son utilité. Que pouvez-vous, dès lors, en conclure quant à son évolution par rapport à celle du résultat ?

Annexe n°1



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES @interne-DGFIP

N° 3310-CA3

**TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)
RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL**



N° 10963 * 16
MODÈLE OBLIGATOIRE
(art 287 du CGI)

PÉRIODE DE DÉCLARATION		Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période	
Jours et heures de réception Adresse du service où cette déclaration doit être déposée au plus tard le			
Identification du destinataire Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)			
Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.			
SIE	Numéro de dossier	Clé	Période
			CDI
			Code service
			Régime
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)			
N° d'identification de l'établissement (SIRET)			
La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.			
Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite			0010 <input type="checkbox"/>
MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)			
PAIEMENT, DATE, SIGNATURE		RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Date : Signature : Téléphone : Case à cocher Paiement par virement bancaire : <input type="checkbox"/> Paiement par imputation* : <input type="checkbox"/> <small>*joindre l'imprimé N°3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts.</small>		Somme : Date : N° PEC..... N° d'opération..... • Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC. • Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre → <input type="checkbox"/>	
		Date de réception	
CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE			
Vous pouvez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet, à l'exclusion des entreprises étrangères. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr rubrique « professionnels ».			

N° 3310 - CA3 - IMPRIMERIE NATIONALE 2011 01 26272 FD - Juin 2011 - 115 505



A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CE	0032
02	Autres opérations imposables	0981	05	Autres opérations non imposables	0033
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 263-2 du Code général des impôts)	0044	06	Livraisons intracommunautaires	0034
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	0031	6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	07	Achats en franchise.....	0037
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujéti non établi en France (article 263-1 du Code général des impôts)	0040	7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujéti non établi en France (article 263-1 du Code général des impôts)	0043
3C	Régularisations..... (Important : cf. notice)	0036	7B	Régularisations..... (Important : cf. notice)	0039
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER					
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due		
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 19,6 %	0206			
09	Taux réduit 5,5 %	0105			
9 B				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %	0201			
11	Taux réduit 2,1 %	0100			
12				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Ancien taux	0900			
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950			
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600		
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15) ..		
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035	
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038	
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations		0703		
20	Autres biens et services		0702		
21	Autre TVA à déduire		0059		
(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice]					
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		8001		
		23	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)		
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %	24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujétis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-3° et 295 A du code général des impôts)	0709	
CRÉDIT		TAXE À PAYER			
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705			
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002			
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26)	8003			
(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)					
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.		28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)		
		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
		30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés	9989	
		31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés	9999	
		32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) ..		
		(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)			

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

Annexe n°2



N° 10167 * 05

D.G.F.I.P. N° 2052

Désignation de l'entreprise :		SA CONCORSO			Exercice (N-1)		
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	0		
	Production vendue biens*	FD	FE	FF	0		
	services*	FG	FH	FI	181 430	159 322	
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	FK	FL	181 430	159 322	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subvention d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	2 501	2 475	
	Autres produits (1) (11)			FQ	3	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	183 934	161 803
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*			FW	78 192	52 275	
	Impôts, taxes, versements assimilés*			FX	7 876	6 581	
	Salaires et traitements*			FY	61 129	54 606	
	Charges sociales (10)			FZ	27 446	24 373	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		- dotations aux amortissements*	GA	1 110	1 973
				- dotations aux provisions *	GB		
		- sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	284	252
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	1 500	2 501	
	Autres charges (12)			GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	177 537	142 561
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	6 397	19 242	
Opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	759		
	Reprises sur provisions et transfert de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	759	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	592		
	Différence négative de change			GS			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	592	0	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	167	0	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)				GW	6 564	19 242	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10947 * 03

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.F.I.P. N° 2053

Désignation de l'entreprise :		SA CONCURSO	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	22 000
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	22 000 0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	2 126 45
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 126 45
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	19 874 -45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	3 265 3 011
TOTAL DES PRODUITS (I+II+V+VII)		HL	206 693 161 803
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	183 520 145 617
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	23 173 16 186
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP	27 765 17 082
	- crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	Obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
Cession camion Renault QH-2147-FR			22 000
Amende fiscale		126	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieures

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

OPTION C : Économie

La flexibilité du travail est-elle toujours favorable à l'emploi ?

OPTION D : Droit

La fiscalité peut-elle contribuer à réparer les inégalités sociales ?

OPTION E : Géographie économique

Le contexte économique actuel remet-il en cause le développement économique de l'Union européenne ?
